



BILLET

Qui a peur de la retraite ?

Connaissez-vous le « syndrome du mari retraité » ? Il s'agirait des effets néfastes ressentis par certaines femmes lorsqu'elles se retrouvent à la maison avec leur tendre moitié après la fin de sa vie active. Publiée cet été, une recherche de l'université de Padoue en Italie menée auprès de plus de 800 Japonaises a mis en évidence une augmentation des niveaux de stress, de dépression et d'insomnie chez ces dernières lorsque leur mari ne travaille plus. En outre, le syndrome empire avec le temps. Chaque année après la retraite du mari, les femmes interrogées affirmaient que la sévérité perçue de la souffrance augmentait. Le Japon a été choisi par les chercheurs à cause de la répartition plus traditionnelle des rôles entre les sexes. Or, notent les auteurs, les résultats pourraient s'appliquer à de nombreux autres pays. Par ailleurs, si les deux conjoints ont travaillé, le fait de passer ses journées ensemble risque-t-il d'entraîner des conséquences encore plus marquées sur le plan de leurs relations ?

De façon générale, la société semble assez optimiste quant à la retraite. À titre d'exemple, une récente étude de Question Retraite constate que pour neuf Québécois sur dix, le moment de quitter définitivement le marché de travail est un « événement heureux ». La retraite demeure, dans les esprits, la récompense méritée après la vie active. Une perception qui persiste, malgré tous les chiffres qui soulignent de lourdes

insuffisances quant à la préparation de la retraite : 85 % des personnes âgées de 25 à 34 ans disent être sans objectif de revenus à la retraite, 53 % des Canadiens sont sans régime de retraite d'employeur, et j'en passe. Le système québécois de retraite est sans aucun doute perfectible. On peut donc se féliciter que les gouvernements et fournisseurs de services s'affairent à l'améliorer, notamment avec l'entrée en vigueur du Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).

Or, la retraite ne se limite pas à se constituer un patrimoine pendant la vie professionnelle. Il faut savoir le gérer une fois l'étape de la retraite franchie. C'est surtout le cas pour la grande majorité des citoyens qui n'ont pas de régime à prestations déterminées (PD). La bonne nouvelle, c'est que le secteur des régimes à cotisation déterminée (CD) aborde de plus en plus l'enjeu du décaissement. Il est question des différentes options offertes aux participants retraités, mais aussi du rôle du promoteur de régime. Si la transition des régimes PD vers les régimes CD a permis de réduire les risques du promoteur, quelle responsabilité veut-il maintenant assumer pour assurer le passage à la retraite des employés ?

Notre sondage sur les régimes de capitalisation, dont vous trouverez les résultats quelques pages plus loin, observe que bon nombre de promoteurs estiment que leur rôle s'arrête quand l'employé quitte l'entreprise. Ainsi, l'ex-participant se retrouverait

seul devant des choix de placements qui s'avèreraient pourtant tout aussi importants que ceux effectués lorsqu'il est participant du régime. Les risques pour la sécurité financière du retraité sont importants et cette réalité devrait sensiblement influencer le débat qui semble s'amorcer quant à la meilleure façon de l'aider à combler ses besoins tout au long de la retraite.

Le travail étant plus qu'un simple salaire, soulignons finalement que les finances ne constituent pas l'intégralité d'une retraite réussie. Comme le montre l'étude italienne citée plus tôt, les conséquences sur le plan psychologique sont sans doute à prendre en compte. Il serait utile pour le préretraité de recevoir des formations qui lui permettraient d'examiner les différentes composantes de cette nouvelle étape de sa vie. Fort de ces bonnes informations, l'employé pourrait décider s'il devrait rester au travail plus longtemps, plutôt que de passer ses jours à améliorer son élan au golf. Est-ce à l'entreprise, ou à d'autres organismes, d'offrir de tels services ? On peut en débattre. La préparation de la retraite est une question de société et l'employeur peut certes considérer que ses énergies sont mieux investies ailleurs. Chose certaine, l'entreprise qui propose ce type de soutien, ou qui facilite le décaissement, met en évidence son engagement envers tous ses employés, même ceux qui sont à la retraite.

Pour trouver des pistes de solutions sur le décaissement et discuter du lien entre sécurité financière et santé, je vous convie à notre colloque sur les régimes CD, qui se tiendra à Montréal le 26 novembre prochain. Pour davantage d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante : avantages.ca/cd2014. Au plaisir de vous voir parmi nous !

Simeon Goldstein
Rédacteur en chef

simeon.goldstein@avantages.rogers.com

JOIGNEZ-VOUS À *Avantages*

CÉLÉBREZ 25 ANNÉES D'EXCELLENCE DANS LE SECTEUR DES CAISSES DE RETRAITE ET DES AVANTAGES SOCIAUX AU QUÉBEC

POUR PARTICIPER AU NUMÉRO SPÉCIAL DU 25^e ANNIVERSAIRE EN DÉCEMBRE,
CONTACTEZ KARINE HUARD, 514 843-2133, KARINE.HUARD@RCI.ROGERS.COM

25
ans

